



Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

Imprimé par nos soins - Alain VINEL Directeur de la publication

BUSS'Info est sur <http://www.bussang.fr>

N° 33 FEVRIER 2016

Cérémonie des vœux le jeudi 7 janvier 2016 20h La Salle des Fêtes de BUSSANG



Bonsoir,

Avant toute chose, je veux saluer celles et ceux que je n'ai pas encore eu le plaisir d'accueillir. Je vous remercie de vous être déplacés ce soir et ainsi, répondre favorablement à mon invitation pour la traditionnelle cérémonie des vœux, malgré le froid, le vent, la pluie...

Toute l'équipe municipale est donc heureuse de votre présence dans notre salle des Fêtes.

Le moment des vœux est toujours le temps du bilan de l'année qui vient de s'achever et aussi le moment des projets pour l'année suivante.

Après avoir parlé des réalisations et des mises en chantier de l'année 2015 sur notre commune ainsi que des projets locaux, j'aborderai l'intercommunalité : les changements de périmètre des communautés de communes à intervenir ou pas, la nouvelle distribution des compétences entre communauté de communes et communes.

Sur le plan purement réglementaire,

2015 a vu la mise en application du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a remplacé l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) devenu obsolète. Dans le cadre de ce PLU, nous sommes maîtres à nouveau de notre aménagement local, de notre architecture dans la limite bien sûr, de la cohérence entre le projet et le règlement dudit PLU. C'est un document d'urbanisme capital pour notre développement dans le respect de notre environnement, de nos zones agricoles, de nos traditions architecturales et pour la protection du monument historique classé situé sur notre territoire : le Théâtre du Peuple. Ainsi, l'authenticité de notre village touristique sera préservée.

Je sais qu'il y a eu des insatisfactions qui se sont manifestées au cours de l'enquête publique. Contrairement à une croyance très répandue, le maire n'est pas totalement maître du jeu, dans l'affectation des terrains notamment constructibles, il est lié par des règlements nationaux, par la chambre d'agriculture etc. Chacun a eu connaissance des conclusions du commissaire enquêteur et notre PLU a été rendu exécutoire le 17 mai dernier.



Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a fait l'objet également de nombreuses réunions et discussions en mairie durant l'année. Avant d'entrer en application, ce nouveau PPRI fera encore l'objet d'un examen en conseil municipal et d'une enquête publique inscrite dans la procédure, sera mise en place au printemps prochain.

Le PPRI détermine le périmètre des zones inondables, la hauteur d'eau en cas d'inondation et son débit, sa vitesse d'écoulement...

Il est acquis maintenant que la Place du village peut-être recouverte de 50 cm d'eau, cela peut paraître étonnant mais c'est le résultat de simulations et d'études réalisées sur l'ensemble du territoire communal, par un bureau d'études spécialisé mandaté par l'Etat.

Il faut savoir également que toute construction nouvelle dans la zone dite **rouge** de ce plan, est interdite (zone de risque maximum). Nous sommes situés en tête de bassin et nous devons retenir un maximum d'eau afin que la crue ne descende pas trop vite dans la vallée. Il faut laisser, à l'eau, un maximum de place.

Tout remblaiement, au centre est donc interdit. La Place de la Mairie ne pourra pas être rehaussée comme prévu dans les précédentes études, et de ce fait, les commerces ne pourront pas également construire de rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite : des dérogations devront être demandées à l'administration, la DDT.

Deux établissements sont déjà directement impactés par le PPRI : l'Hôpital Local de Bussang, maintenant dénommé Centre Hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle depuis le 1^{er} janvier, et le Camping « Domaine de Champé ». Ils sont d'ores et déjà tenus de valider un Plan de Sauvegarde pour la sécurité des personnes y séjournant.

Sur un plan matériel maintenant, des travaux prévus sont lancés :

- La maison des associations à l'ancienne école des garçons,
- La Place du village: place de la mairie,
- Les captages et la distribution d'eau potable,
- L'assainissement individuel,
- L'eau de source de montagne.

1. Les travaux de la Maison des Associations ont débuté cet automne, ils devraient s'achever pour l'été. Vous avez pu constater que cela avance ; tout l'intérieur est démoli : plus de cloisons ni de niveaux, les fondations de l'ascenseur, obligatoire car le bâtiment reçoit du public, sont en cours de travaux, le charpentier quant à lui est intervenu cette semaine. Les délais sont respectés pour l'instant, mais, nous n'en sommes qu'au début des travaux. Ces nouveaux locaux devraient être disponibles pour les diverses associations Bussenettes dès cet automne. Vous le savez tous, entreprendre une rénovation de bâtiments plus que centenaires laisse toujours des surprises. C'est le cas. Tous les problèmes sont résolus au fur et à mesure de l'avancement des travaux en ayant le souci d'éviter des plus values importantes.

L'harmonie Bussang/St Maurice et la Bussenette avec la bibliothèque, seront plus confortablement installées au rez-de-chaussée ainsi que les autres associations prévues à l'étage.

Nous avons obtenu des aides financières de l'Etat pour un montant de 240.000 € et 35.000 € de la région pour une dépense totale de 640 000 €: nous les en remercions.



2. La place de la Mairie quant à elle n'est pas oubliée.

Un bureau d'études a été choisi et travaille actuellement sur les plans, la topographie, les différents réseaux (assainissement, eau, électricité...) et l'aménagement urbain. Cela fait l'objet d'allers et retours actuellement et, le moment venu, nous ne manquerons pas d'exposer le projet en mairie. Ainsi, chacun pourra voir le futur aménagement de la place de la Mairie, de la rue du Théâtre et du carrefour rue du Théâtre/ route de Sauté.



La place n'a pas évolué depuis plus d'un siècle et n'est plus adaptée à la vie moderne. Pour une bonne réussite de ce projet complexe nous devons tenir compte de plusieurs paramètres impératifs.

- Sécuriser la place par rapport à la R N pour que des accidents comme celui de l'été dernier ne se reproduisent plus,
- conserver le double sens de circulation,
- aménager un emplacement sécurisé devant la Salle des Fêtes : un parvis,
- et garantir des parkings suffisants devant les commerces.

Tous ces objectifs devraient pouvoir être atteints et conciliés entre eux.

Il s'agit du centre, de l'âme de notre village. Il est donc tout à fait normal que ce soit l'objet de questionnements et d'inquiétudes auxquels nous allons pouvoir répondre comme je l'avais promis lors des réunions préparatoires.

3. Les travaux du réseau de distribution d'eau potable.

Nous avons un réseau d'alimentation en eau potable en mauvais état. Il nous faut d'urgence, y remédier. Au début des années 2000, nos prédécesseurs se sont déjà penchés sur le problème. Après des années d'études, de projets et de contre-projets, nous sommes maintenant, en priorité, tenus d'améliorer le rendement du réseau de distribution. C'est à dire, de réduire les fuites qui nous font perdre environ 65% de l'eau que nous prélevons dans les différents captages communaux. Il nous est demandé d'atteindre une perte maximum de 35% au plus vite. Le réseau de Bussang est vieux. En outre, nous sommes situé en zone sismique et les matériaux utilisés dans le passé ne sont pas très résistants aux tremblements de terre, si légers soient-ils.

La recherche de fuites a commencé cet été mais elles sont si importantes qu'il nous a été conseillé de changer la totalité du réseau ce qui n'est ni réaliste ni envisageable financièrement. Afin d'y remédier, avec notre bureau d'études, les services du Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, nous avons décidé d'installer une télégestion, c'est-à-dire, des compteurs de secteur et, ainsi, avec les télé-relevés des compteurs des abonnés, nous verrons les secteurs fuyards. Atteindre un rendement de 70% pour notre réseau est une obligation avant de pouvoir réaliser le moindre travail sur les captages. Un autre seuil obligatoire à atteindre est également le prix du m³ qui ne doit pas être inférieur à 1 € HT. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, nous ne pouvons pas prétendre à une aide financière quelconque de la part de l'Agence de l'eau et du Département : ces aides seraient environ de 50% à 70% du montant des travaux. Vu l'importance de ceux-ci, lors du dernier conseil municipal, nous avons décidé de porter le prix du m³ d'eau à 0,80 €/m³, et l'abonnement à 2,35 €/mois afin d'atteindre 1 €HT/m³ pour une consommation moyenne de 120m³/an. Conscient de l'importance de la hausse et de l'effort demandé aux Bussenets, il sera possible, dès le 2^{ème} semestre 2016, de mensualiser vos paiements.

La totalité des travaux sera exécutée en 4 phases: sectorisation - amélioration du réseau - captages et traitement de l'eau avec la réhabilitation des réservoirs. La fin des travaux est prévue pour 2022.

4. L'assainissement individuel

Toutes les habitations qui ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif doivent posséder un système de traitement des eaux usées, c'est une obligation légale depuis plusieurs années déjà. En 2009/10, un contrôle a été fait sous l'autorité du **Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC)**. Toutes les habitations jugées « non conformes » doivent donc se mettre en conformité avec la réglementation nationale sur les eaux usées.

Là aussi, devant l'importance des coûts pour les propriétaires et les difficultés administratives rencontrées, nous avons décidé de faire une opération groupée et que la collectivité serait porteuse du projet pour ceux qui le désirait. La commune est donc maître d'ouvrage : cela veut dire que la commune se substitue aux Bussenets qui en ont fait la demande en signant une convention, et ainsi, peuvent prétendre à des aides financières de l'Agence de bassin et du Département, qu'un particulier ne pourrait obtenir seul.

Les études ont été réalisées en 2014/15, l'appel d'offre pour la réalisation des travaux également. Les plis ont été ouverts le 22 décembre dernier. Trois zones avaient été définies et le cahier des charges de l'appel d'offre établi de telle manière que des entreprises locales puissent y répondre. La procédure étant en cours, je ne peux pas vous en dire plus, mais il est important de savoir qu'il faudra à un moment ou un autre, être en règle avec les mesures environnementales et posséder un assainissement individuel conforme. 34 habitants concernés ont signé cette convention.

C'est une opération blanche financièrement pour la commune qui déduira les aides financières obtenues du coût total de l'opération et qui facturera uniquement le solde aux propriétaires. L'intérêt financier est donc important pour les habitants (**70%** d'aides possibles sur un plafond de **9900 € TTC**). L'aide matérielle en effectuant un appel d'offre pour les études n'est pas négligeable non plus. Il faut savoir aussi qu'à cause de la pente naturelle en montagne, les coûts peuvent être supérieurs d'environ 20% à ceux de la plaine. Le printemps 2016 devrait voir la réalisation de ces travaux. Il était important de soutenir les particuliers afin qu'ils puissent être aidés financièrement : l'assainissement individuel étant nettement plus cher au final que l'assainissement collectif.

5. L'eau de source de montagne

Le projet d'embouteillage d'eau de montagne à Bussang suit son cours. Des analyses obligatoires doivent être effectuées et l'obtention de l'agrément de l'ARS conditionne la suite du programme. Autrement dit, la commune ne fera aucun investissement autre que le captage réalisé en 2012 et sécurisé cette année tant que l'agrément n'est pas obtenu. Par la suite, nous aurons uniquement à canaliser l'eau jusqu'à l'usine, la commune restant propriétaire de la source dans tous les cas.

Pour l'instant, la S^{té} est en cours de constitution, le dossier d'agrément en préparation.

L'opportunité d'acquérir l'usine Neotec s'étant présentée, nous avons décidé de l'acquérir : ce sera un emplacement idéal en cas de succès du projet d'embouteillage mais aussi, la possibilité d'y installer des artisans éventuellement intéressés à côté de l'éventuel embouteillage. Cela permettra, je l'espère, de compenser la perte des emplois Neotec.

Il y a un an, jour pour jour, lors des vœux 2015, l'attentat à Charlie Hebdo venait d'avoir lieu. Nous étions alors tous bouleversés.

En 2015, d'autres attentats ont été perpétrés, nous plongeant encore plus dans l'horreur. En réponse, à notre niveau, à ces événements, les symboles de la République ont été apposés aux frontons de la Mairie et de l'Ecole pour que nos enfants y soient sensibilisés et puissent s'y référer.

Liberté - Egalité - Fraternité, et aussi Laïcité.

La Liberté est un bien précieux qu'il nous faut préserver, aujourd'hui comme hier, contre l'**obscurantisme, le fanatisme et la barbarie**. Comptons sur les jeunes générations pour nous aider à maintenir intacts, ces valeurs fondamentales de la République Française.

Pour notre village : 2015 a été riche en événements de toute nature.

Le plus emblématique a été sans nul doute les 120 ans du Théâtre du peuple. Le nombre de spectateurs a atteint cette saison un nouveau record de 31 000 personnes. Bravo à l'équipe, aux membres de l'association du Théâtre du Peuple, aux bénévoles, amateurs, et professionnels pour cette réussite. Je veux remercier particulièrement le Directeur pour la programmation de cette année allemande en liaison avec l'actualité du centenaire de la grande guerre et la qualité des spectacles.

La saison estivale a vu aussi l'inauguration du Parcours Pottecher qui serpente aux divers endroits marquant l'histoire de Bussang. Merci à l'ensemble des personnes qui se sont investies dans la rédaction des textes la réalisation des 14 panneaux installés entre l'Office du tourisme, le Théâtre et le square Pottecher : c'est un atout touristique de plus...

2016 verra également des événements importants :

- Le 26 janvier, avec la remise des clés des appartements du nouvel immeuble Vosgélis aux locataires. Cet immeuble de huit logements est réservé, mais pas seulement, en priorité, aux personnes à mobilité réduite car les deux niveaux sont accessibles de plain pied : parking de l'église ou rue de Bussonrupt.



- L'autre événement important sera les 30 ans du jumelage Bussang/La Turballe. Ces festivités se dérouleront lors du pont de l'Ascension début mai. Pour fêter ce trentième anniversaire et accueillir comme il se doit nos amis Turballais, le comité de jumelage aura fort à faire pour établir un programme à la hauteur de l'évènement.

La municipalité lui apportera son soutien.

L'intercommunalité : vaste sujet.

Vous n'avez pas été sans lire dans la presse les péripéties des nouveaux périmètres des communautés de communes.

L'Etat a décidé de légiférer sur l'importance de ces C/C et prévu une taille minimum de 15 000 habitants avec toutefois quelques dérogations possibles notamment en zone de montagne.



La préfecture des Vosges après avoir reçu l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) réunie fin octobre dernier a décidé de laisser notre C/C en l'état actuel : 8 communes pour 16 000 habitants. Nous avons alors deux mois pour donner notre avis, à la fois au niveau de la C/C des Ballons des Htes Vosges et de chacune des huit communes.

Nous n'avons pas appréhendé le sujet de la meilleure des manières et n'en avons pas réellement débattu au sein de la C/C. Le soin en est revenu à chaque commune d'en débattre en conseil municipal.

Lors de la réunion du C' Communautaire du 15 décembre dernier, il n'a été question que d'un enregistrement formel des délibérations prises dans chacune des huit communes : le délai fatidique des deux mois pour donner un avis étant pratiquement terminé, il était impossible de programmer un débat digne de ce nom.

Bussang a toujours affirmé sa position : celle de fusionner avec une autre communauté pour avoir notre mot à dire dans la Région du Grand Est car le seuil pour avoir un représentant auprès de cette Région est de 30 000 habitants ; et affirmé son désir d'être rattaché à une C/C de montagne en l'occurrence celle de la Haute Moselotte.

Un bassin de vie n'est pas, à mon avis, seulement un lieu où nous faisons nos courses, où nous allons nous faire soigner mais un endroit où les habitants ont les mêmes conditions de vie, les mêmes problèmes à résoudre. Il s'agit de la zone montagne du massif vosgien.

Le soutien à l'économie et l'agriculture de montagne, au tourisme, l'ouverture des paysages, les solutions à trouver pour un assainissement individuel moins onéreux, l'adaptation des activités à proposer aux vacanciers suite au réchauffement climatique, la gestion de la forêt avec l'adaptation également de nouvelles espèces et le changement des essences actuelles, la viabilité hivernale etc... sont autant d'éléments à prendre en compte pour notre avenir.

Je veux remercier ici, les collectivités et syndicats voisins qui ont manifesté le souhait de voir le haut de la vallée de la Moselle les rejoindre et ainsi former une grande Com/Com « **montagne vosgienne** ».

Nous attendrons la décision de M le Préfet des Vosges à intervenir au printemps prochain pour connaître notre avenir.

En 2017 les intercommunalités seront obligatoirement chargées de la **promotion touristique et de la création des offices de tourisme**. Avec le refus de la Com/Com d'exercer cette compétence en 2013, Bussang a dû prendre en main son activité touristique : compétence pourtant que l'on savait devoir devenir communautaire à nouveau en 2017. Grâce à l'implication, au professionnalisme d'Adeline et Isabelle, nous avons pu relever le défi, je les en remercie.

Le tourisme est une activité économique importante pour la vallée et le massif, j'espère que tous alors, nous serons unanimes pour promouvoir notre territoire et poursuivre les efforts entrepris dans les Offices de Tourisme actuels :

- Poursuivre la commercialisation des séjours et des activités locales, déjà en place à l'OT de Bussang;
- Prendre des initiatives pour la création de nouvelles activités;
- Offrir à nos vacanciers, des loisirs nouveaux adaptés aux familles.

Avec le Cabinet **Cimbô Conseils**, le Département et d'autres stations de ski du massif, Alsace y compris, nous travaillons depuis plus de 2 ans, à une démarche de qualité pour l'accueil des familles. Un label « **Massif des Vosges en Famille** » vient d'être créé et nous entrons, en 2016, dans la phase de réalisation. Gérardmer et La Bresse déjà classés « Famille plus », viennent de nous y rejoindre en 2015.



Office du Tourisme



Rando Ferrata



Randonnée Pédestre et VTT



Parlons des déchets.

Compétence prise dès la création de notre Com/Com avec l'instauration de la redevance incitative, la gestion des déchets reste compliquée.

Vous avez pu constater qu'un nouveau point d'apport volontaire a été installé rue des Sagards par la Com/Com. Il est semi enterré et d'une grande capacité. Le premier bac est destiné aux déchets putrescibles, c'est-à-dire aux ordures ménagères uniquement et, dans un premier temps, réservé aux résidences secondaires qui sont dotées d'un badge spécial pour en manœuvrer l'ouverture. Les 4 autres bacs reçoivent les objets déjà triés par nature. Depuis peu pour faciliter le tri, figure sur les emballages, souvent le bac de destination prévu.

Je constate que les Bussenets ont fait des progrès dans ce sens et que les dépôts sauvages de sacs gris ont nettement diminué en période normale. Mais nous avons un problème récurrent, il ne faut pas le nier, celui de voir nos points d'apports volontaires transformés en dépotoirs lors des vacances scolaires, au lendemain de week-end et de fêtes, avec l'afflux touristique.

Pour les résidences secondaires, le problème devrait être résolu donc par la mise en place de bacs spécifiques avec badges.

Pour les meublés, rappelons que le propriétaire a la responsabilité de la gestion des poubelles des locataires :

- soit en mettant des sacs oranges prépayés à leur disposition dans le meublé,
- soit en incorporant les poubelles des locataires dans son bac personnel.

Ceci a un coût supplémentaire pour le loueur bien sûr, mais libre à lui de le répartir au final sur le tarif de la location.

Quant aux gros déchets et aux polluants, ils doivent être impérativement déposés en déchetterie de Fresse. (et non brûlés!)

A partir du 1^{er} janvier, une police intercommunale a été créée. Elle peut intervenir sur le territoire communal et donc verbaliser les contrevenants éventuels.



Nouvelles compétences à prendre également par la C/C avant 2020 : l'assainissement.

Le Syndicat d'épuration du Thillot gère le traitement des eaux usées de cinq communes : Bussang, St Maurice, Fresse, Le Ménil et Le Thillot. Après plusieurs années de réunions, de projets et contre-projets revus et corrigés, il a été décidé que la station d'épuration (STEP) du Thillot ne traiterait pas les eaux usées de Bussang.

N'étant plus concerné directement, nous avons demandé à sortir de ce syndicat en 2012 mais cela a été refusé logiquement : on ne peut pas sortir d'un syndicat intercommunal. En 2014, nous avons demandé un tarif différentiel de zone : il nous semblait, à Bussang, n'être plus concerné par cette nouvelle STEP, puisque la nôtre était opérationnelle.

Il existe 4 Stations d'épuration pour les huit de la Com/Com. Dans les faits, les frais d'investissement et de fonctionnement sont différents pour chacune d'elle. Il nous paraît évident qu'une tarification de zone soit mise en place à l'avenir pour que les habitants paient la redevance correspondante aux coûts réels de gestion de la STEP dont ils dépendent.

2015 à vu également l'achèvement de la **réhabilitation de la caserne des pompiers du Thillot** après celle de Bussang/S^t Maurice et de Ferdrupt. Le comité du **Syndicat Intercommunal des Bâtiments de Service d'Incendie et de Secours (SIBSIS)** qui a en charge ces casernes, a fait diligence pour réaliser ces travaux et on peut le remercier pour les sapeurs pompiers.

Il est juste également, de remercier l'ancien comité syndical qui a su faire en sorte que le Département et le syndicat local (**SIBSIS**) soient les financeurs, à égalité (50/50), de ce projet. Ceci n'avait pas été le cas pour la caserne de Bussang/S^t Maurice (30/70).

Les deux Hôpitaux Locaux de Bussang et du Thillot ont fusionné le 1^{er} janvier. Le nouvel établissement se nomme dorénavant **Le Centre Hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle (C2HVM)**. Il devient ainsi un Hôpital de plus de 340 lits...

Avec un partage équitable des services administratifs :

- Siège social et Direction au Thillot,
- Finances à Bussang,

Les personnels actuels ne seront pas impactés.

Tout cela s'est déroulé normalement, sans problème particulier ni insurmontable. La direction, M le directeur et son adjoint sont donc à féliciter pour la bonne gestion de ce moment délicat.

La preuve est faite, avec cette restructuration, que lorsque les impératifs économiques l'exigent et que la volonté de réussite est là, la fusion, la mise en commun des énergies et la mutualisation sont réalisables. Il est impératif bien sur, pour que chacun y trouve son compte, d'être vigilant sur les projets et que les intérêts locaux ne soient pas oubliés.

En ce début d'année, je veux remercier mes adjoints et l'ensemble des membres du conseil municipal qui ont participé à la réalisation de tous ces objectifs. Ce n'est pas fini, et je sais que je peux encore compter sur eux à l'avenir. A quelque niveau que ce soit, tous ont oeuvré au mieux pour gérer les intérêts collectifs des Bussenettes et Bussenets. Tous se sont impliqués dans la vie publique de notre village.

Remercier également l'ensemble du personnel communal : les services scolaires, périscolaires, techniques et administratifs pour le travail accompli tout au long de l'année. Ce n'est pas toujours facile mais sous l'autorité de la responsable des services, Marjorie, tous ont su trouver l'action adéquate et rendre ainsi la vie des Bussenets plus agréable dans un village où il fait bon vivre et qui, je l'espère, pourra obtenir une 3^{ème} fleur en 2016 au concours des Villes et Villages fleuris, avec l'aide de tous les amoureux des fleurs.

Je vous remercie de votre attention et je vous renouvelle tous mes vœux pour cette nouvelle année, à vous et à ceux qui vous sont chers : santé, travail, bonheur, réussite et réalisation des projets qui vous tiennent à cœur.

Avant de vous inviter à trinquer ensemble à cette nouvelle année, j'aimerais vous faire partager ma conviction qu'à Bussang, nous avons en main

- les atouts pour faire face aux nouveaux enjeux de société, aborder l'avenir sereinement
- et les moyens de faire en sorte que Bussang vive et prospère pour le bien de tous.



Le Maire
Alain VINEL